

dans le contexte étroit où on l'a située hier d'après le harsard. Le député a pu, selon l'habitude, la développer ce soir, car il disposait de sept minutes contre mes trois.

Il a aussi mentionné quelques autres réalisations concrètes, tel le doublement des avances en espèces, qui ont peut-être contribué à améliorer le sort des cultivateurs de la région. Ils ont pu ainsi couvrir leurs frais de l'automne et de l'hiver.

Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il n'y a plus de problème; au contraire, j'en mesure toute la gravité. Toutefois, on ne devrait pas dire que

le gouvernement canadien ou les organismes s'intéressant aux cultivateurs, comme la Commission canadienne du blé, ne font pas tout leur possible pour stimuler les ventes. Une vigoureuse campagne de promotion des ventes bat son plein à l'égard des céréales et des autres produits de notre sol. Mais je constate que mon temps de parole est écoulé.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Malheureusement, le temps du ministre est écoulé.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 28.)
